

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 mars 2007

CP 07/03-08

AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES 29, 58 et 64/78 DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les routes départementales 29, 58 et 64/78.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 5 et 12 février 2007, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres réunie les 12 et 19 février a décidé d'attribuer les marchés suivants aux entreprises proposant la meilleure offre, selon les critères d'attribution : prix 90 % et délai d'exécution 10 %.

RD 29 – PR 1+029 à 4+951 – Reprofilement de chaussée – MOLIERES – LABARTHE

- Montant : 192 475.00 €HT (230 200.10 €TTC)
- Délai d'exécution : 2,5 mois
- Attributaire : APPIA Quercy-Agenais (46)

RD 58 – PR 7+000 à 8+895 – Reprofilement de chaussée – DURFORT – LACAPELETTE

- Montant : 179 571.50 €HT (214 767.51 €TTC)
- Délai d'exécution : 2 mois
- Attributaire : LAFFONT (82)

RD 64 / RD 78 – PR 2+509 – Aménagement de carrefour – BIOULE

- Montant : 233 624.10 €HT (279 414.42 €TTC) Solution de base
- Délai d'exécution : 2,5 mois
- Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

. l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus ;

. toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mars 2007

CP 07/03-08

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
29, 58 et 64/78
DEVOLUTION DES MARCHES**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 12 et 19 février 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département :
- l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 29 – PR 1+029 à 4+951 – Reprofilement de chaussée – MOLIERES – LABARTHE

- Montant : 192 475.00 €HT (230 200.10 €TTC)
- Délai d'exécution : 2,5 mois
- Attributaire : APPIA Quercy-Agenais (46)

RD 58 – PR 7+000 à 8+895 – Reprofilement de chaussée – DURFORT –
LACAPELETTE

- Montant : 179 571.50 €HT (214 767.51 €TTC)
- Délai d'exécution : 2 mois
- Attributaire : LAFFONT (82)

RD 64 / RD 78 – PR 2+509 – Aménagement de carrefour – BIOULE

- Montant : 233 624.10 €HT (279 414.42 €TTC) Solution de base
 - Délai d'exécution : 2,5 mois
 - Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,